

AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Est donné, par le soussigné, à l'effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du mardi 2 avril 2024, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire (abri d'auto avec remise intégrée) en cour avant avec un empiètement de 4 mètres dans la marge avant pour la propriété sise sur le lot 2 237 360 20, rue de la Cordialité;
2. Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage muni d'une porte d'une largeur de 4,87 mètres, soit 0,87 de plus que la largeur maximale de 4 mètres autorisée dans la zone RUR-7 pour la propriété sise sur le lot 2 870 722, chemin des Plaines.

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut en faire la demande à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie ou en communiquant avec la directrice du service d'urbanisme, par écrit, à urbanisme@eastman.quebec, ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 2 avril 2024.

DONNÉ À EASTMAN, ce 14 mars 2024



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier